

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

L'an 2021, le 13 Janvier à 20:30, le Conseil Communautaire de COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la Salle des Fêtes Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 05/01/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 05/01/2021.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme BAUDU Karine, M. BRIE Bertrand, Mme CHAMBLET Christine, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESLANDES Roger, Mme GALVAO Estelle, M. HARDOUIN Patrick, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, M. MACE Yves, Mme MARTIN Marie-Noelle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, Mme SARRAIL Nadia, M. SIMON Jeremy, M. VAN BELLE Jacques, Mme VAPPEREAU Julia

Absents : Excusées ayant donné procuration : Mme CANTINOLLE Sandrine à Mme ROUX Sylvie, Mme RENIMEL Isabelle à M. PEPION Aymeric

Excusée : Mme MAROIS Isabelle

Le quorum a été constaté, la séance débute.

A été nommé secrétaire : M. LEGUET Thierry

Le compte-rendu du dernier conseil communautaire est approuvé à l'unanimité.

I) Rénovation Aquanova :

- Modification contenu des travaux

Monsieur Aymeric Pépion explique que l'avant-projet qui a été approuvé le 16 septembre 2020 ne prévoyait pas la réfection de la totalité des fonds des bassins extérieurs du Centre Aquanova. Néanmoins depuis cette date, l'analyse a évolué et il est proposé de revoir cette décision en raison de plusieurs facteurs :

- Le bureau de contrôle technique préconise une continuité de l'étanchéité.
- L'entreprise retenue indique qu'elle ne peut garantir l'étanchéité entre les parois verticales et horizontales en l'absence d'une reprise totale de l'étanchéité et des revêtements.
- Doute sur la durabilité des fonds de bassin : le choix initial de maintenir les fonds de bassin a été fait en raison de l'absence de constatation de décollement et par souci

d'économie. Un doute subsiste sur la pérennité de l'ouvrage suite à la reprise du carrelage en 2009. Il est à noter que les fonds devront de toute façon être refaits dans 25 ans.

- Des enfants se coupent régulièrement les orteils. L'origine du phénomène n'a jamais été trouvée. Mais il semblerait qu'il puisse s'agir éventuellement d'une granulométrie de carrelage inadaptée ou des joints de carrelage mal réalisés.

Le surcoût de la réfection des fonds de bassins est de 153 038 € HT.

- Attribution des marchés

Suite à l'appel d'offre des travaux de rénovation, la Commission d'Examen des Offres (CEO) propose de retenir les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Rénovation des bassins : étanchéité, carrelage, fonds de bassins
Estimé phase APD : 338 000 € HT
Proposition CEO : société SCRS, 374 448,88 € HT + 153 038 € HT (fond de bassin) soit 527 486,88 € HT
- Lot n°2 : bâche tampon Liner : sans objet,
- Lot n°3 : Chauffage ; fluides
Estimé phase APD : 138 000 € HT
Proposition CEO : société STIMA, 121 681,08 € HT + 10 150,00 € (traitement chlore) soit 131 831,08 € HT
- Lot n°4 : Clôtures ; portail
Estimé phase APD : 23 000 € HT
Proposition CEO : société Mathieu Frot, 29 465 € HT y compris clôture anti intrusion
- Lot n°5 : Système de vidéoprotection
Estimé phase APD : 20 000 € HT
Proposition CEO : société SRTC, 12 752,75 € HT

TOTAL estimé : 519 000 € HT

TOTAL attribué : 701 535,71 € HT, soit plus 182 535,71 € HT

- Plan de Financement ; subvention DETR ; DSIL

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION BASSIN AQUANOVA

COUT DU PROJET			FINANCEMENT			
HT						
	sept-20	Dec- 2020		sept-20	Dec - 2020	
Travaux	519 000	701 536	Apport du demandeur	122 145	171 287	20,84%
Architecte Maitre Œuvre	56 000	75 695	<u>Prêts</u> (2) - Autres	-		0,00%
SPS	2925	2925	<u>Subventions</u> (2)			
Contrôle technique	6 850	6 850	Conseil Départemental	122 145	57 546	7,00%
			Conseil Régional	122 145	164 416	20,00%
			Etat – DETR	-	100 000	12,16%
			Etat - DSIL	244 290	328 833	40,00%
Aléas 5%	25 950	35 076	Subv Agence Nationale du Sport	-		0,00%
TOTAL	610 725	822 082	TOTAL	610 725	822 082	

Monsieur le Président propose de passer au débat.

Monsieur Aymeric Pépion : *Je précise que si les fonds de bassins sont retenus, la durée des travaux sera plus longue. L'équipement risque de ne pas ouvrir à l'été 2021.*

Monsieur Christophe Le Goff : *il faut également indiquer qu'au surcoût des travaux s'ajoutera l'augmentation de la rémunération de la maîtrise d'œuvre qui correspond à un pourcentage du montant des travaux.*

Monsieur le Président : *Je comprends les hésitations que cela peut engendrer. Les sommes sont importantes. Néanmoins je maintiens qu'un tel service doit pouvoir être proposé aux administrés.*

Madame Christine Chamblet : *Pourquoi n'avons-nous pas prévu la rénovation des fonds de bassins dès le début ?*

Monsieur Aymeric Pépion : *Le rapport d'expertise n'a pas retenu leurs réfections puisqu'ils ne présentaient pas de sinistre particulier. Par contre, nous avons depuis plusieurs préconisations conseillant une rénovation complète pour une garantie d'étanchéité.*

Madame Julia Vappereau : *Effectivement, notre réflexion a évolué suite à l'analyse de l'offre de la société qui a indiqué ne pas garantir l'étanchéité des travaux, sans réfection des fonds de bassins.*

Monsieur Christian Massein ; *Le surcoût est en partie absorbé par les partenaires financiers.*

Monsieur Dominique Loiseau : *Si on investit dans ce projet cela va-t-il imputer d'autres investissements nécessaires ?*

Monsieur le Président : *Pas forcément si des recettes complémentaires sont obtenues auprès du Tribunal.*

Monsieur Aymeric Pépion : *Je tiens à rappeler que l'on hérite d'une situation que nous devons gérer. Face à ce constat, devons-nous prendre le risque de faire quelque chose de bancaire ?*

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le conseil communautaire décide par 25 voix pour et 2 abstentions, Madame Christine Chamblet et Monsieur Dominique Loiseau:

- D'approuver la modification du contenu des travaux s'élevant à 701 536 €HT en intégrant la réfection de l'ensemble des fonds de bassins, soit un surcout de 153 038 € HT.
- D'autoriser le Président à signer les marchés publics conformément aux propositions de la commission d'examen des offres.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour prendre en compte l'évolution du coût des travaux.
- D'approuver les plans de financement et d'autoriser le Président à solliciter les subventions.

II) DETR assainissement

Monsieur le Président explique que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux peut financer des travaux d'eau et d'assainissement qu'ils considèrent comme prioritaire.

Il est proposé de déposer une demande de DETR pour l'opération globale d'assainissement qui comprend :

- Vennecey :
 - L'objectif est de solutionner les problèmes récurrents de débordement du réseau de collecte des eaux pluviales en domaine public et chez les particuliers.
 - Contenu des travaux : L'étude hydraulique préconise le redimensionnement du réseau d'assainissement pluvial de la rue de la Moinerie, 177 ml diamètre 500 mm et création d'une antenne de raccordement entre le carrefour « rue de la Moinerie / route de Neuville / rue du Petit Fournil », 348 ml diamètre 600 mm.

Le coût s'élève à 211 319,00 € HT.

- Neuville-aux-Bois :
 - L'inspection télévisée du réseau d'assainissement a été faite sur les secteurs jugés sensibles aux infiltrations d'eaux claires parasites ou exfiltration d'eaux usées. Des désordres ont été recensés sur plusieurs rues, notamment rue de l'Ardoisière ; rue de la Fontaine de Roulin ; rue de la Chaubardière et rue de Ruau. L'objectif est de rendre plus efficace le système de collecte.
 - Contenu des travaux :
Il s'agit de rétablir l'étanchéité du réseau en utilisant la technique du chemisage des canalisations.
 - a. Rue de l'Ardoisière : réhabilitation sur 360 ml avec intervention ponctuelle en tranchée ouverte
 - b. Rues Fontaine de Roulin/ Chaubardière : réhabilitation sur 560 ml
 - c. Rue de Ruau : réhabilitation sur 310 ml

Le coût s'élève à 274 810 € HT.

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Total dépenses : Travaux	486 129,00 €	
<u>RESSOURCES:</u>		
DETR:	97 225,00 €	20%
Autres financements (<i>à préciser</i>) :		
Agence de l'eau Seine Normandie (partie Neuville-aux-Bois)	109 924,00€	22,6% (40% partie Neuville)
Autofinancement:	278 980,00€	57,4%
Total des ressources:	486 129,00 €	

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver ces travaux
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une DETR

III) Avenant marché public balayage

Monsieur le Président rappelle que le marché de prestation pour le balayage passé avec la société Veolia est arrivé à échéance au 31 décembre 2020. Il est proposé de le reconduire pour une durée de 4 mois jusqu'au 30 avril 2021 afin de permettre une mise en concurrence.

Monsieur Thierry Leguet demande s'il sera possible de faire remonter l'expression de besoin des communes avant l'appel à marché public.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à reconduire le marché de prestation de balayage avec la société Veolia jusqu'au 30 avril 2021.

IV) Renouvellement marchés publics

Monsieur le Président indique que plusieurs marchés accord-cadre arrivent à échéance au 30 avril 2021.

Il s'agit :

- Du balayage de la voirie
- De la signalisation horizontale
- Entretien et travaux de voirie
- Travaux neuf de voirie
- Travaux d'adduction d'eau potable
- Curage des réseaux
- Entretien des espaces verts

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer les marchés accord-cadre.

V) Avenant marché public SPANC

Monsieur le Président explique qu'il est proposé de compléter l'offre de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour assister les usagers dans l'amélioration de leur système :

- Prestation de conseil aux acquéreurs d'un bien dont le système est en défaut ou non conforme.

Rappel, les acquéreurs ont un an pour se mettre aux normes. Ils peuvent avoir des difficultés pour comprendre la situation. L'objectif est de favoriser les réhabilitations.

Prestation d'assistance téléphonique par un technicien sans déplacement sur terrain (Plusieurs appels possibles)

Coût : 30 € HT par dossier, non refacturé aux usagers

- ❑ Contre visite suite à un contrôle de réalisation non conforme (après le délai de 3 semaines et jusqu'à un an)

Rappel, certains terrassiers réalisent des travaux non conformes. Notre bureau d'étude refuse, passé un délai, de revenir contrôler l'exécution des travaux sans refacturation.

Dans le délai de 3 semaines après le 1^{er} contrôle, contre visite gratuite

Après le délai de 3 semaines et jusqu'à un an : contre-visite payante. Coût 44,10 €HT

Refacturé aux usagers, 58 €

Passé le délai d'un an. Contrôle classique des travaux de réalisation. Coût 89,25 € HT.

Refacturé aux usagers, 113 €

- ❑ Contrôle de bon fonctionnement suite à travaux de mise aux normes sur prétraitement

Rappel, des systèmes présentent des défauts mineurs qui rendent leur assainissement non conforme (type défaut de ventilation). Certains usagers souhaitent que leur rapport soit mis à jour après réalisation des travaux.

Prestation. Visite sur place ; mise à jour et transmission du rapport. Le délai de rendez-vous sera de maximum 3 mois.

Cout : 80 €HT, refacturé aux usagers, 105 €

- ❑ Validation du projet d'assainissement individuel dans le cadre d'un permis d'aménager

Des aménageurs souhaitent viabiliser des terrains qui seront équipés d'assainissement individuel. Le permis d'aménager ne peut être délivré sans avis du SPANC.

A ce jour, ce type d'avis groupé n'est pas prévu avec notre bureau d'étude. Il proposé de mettre en place une nouvelle prestation de contrôle d'assainissement dans la cadre d'un lotissement de plus de 4 lots.

Coût : 259 € HT, refacturé 300 €.

Le conseil communautaire décide, à la majorité par 25 pour et 2 abstentions, Monsieur Roger Deslandes et Madame Estelle Galvao :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de prestation avec la société ESEA pour intégrer les nouvelles prestations visées
- De fixer les tarifs suivants :
 - Contre visite contrôle de réalisation
 1. Après le délai de 3 semaines et jusqu'à un an : 58 €
 2. Au-delà d'un an, refacturation d'un contrôle de réalisation
 - Contrôle de bon fonctionnement suite à travaux de mise aux normes sur prétraitement : 105 €
 - Contrôle de conception lotissement de plus de 4 lots : 300 €

VI) Finances : autorisation engagement des dépenses avant budget

Monsieur le Président rappelle que l'article du L.1612-1 C.G.C.T. dispose qu'« en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Budget CCF

Chapitres		BUDGET 2020	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	51 500,00	12 875,00
Ch 204	Subventions d'équipement versées	146 620,00	36 655,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	451 687,61	112 921,90
Ch 23	Immobilisations en cours	2 229 308,57	557 327,14
	TOTAL	2 879 116,18	719 779,05

Budget SPANC

Chapitres		BUDGET 2020	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	2 000,00	500,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	2 500,00	625,00
	TOTAL	4 500,00	1 125,00

Budget EAU AUTONOME

Chapitres		BUDGET 2020	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	50 000,00	12 500,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	399 999,46	99 999,87
Ch 23	Immobilisations en cours	300 000,00	75 000,00
	TOTAL	749 999,46	187 499,87

Budget EAU DSP

Chapitres		BUDGET 2020	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	0,00	0,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	30 000,00	7 500,00
Ch 23	Immobilisations en cours	180 000,00	45 000,00
	TOTAL	210 000,00	52 500,00

Budget ASSAINISSEMENT AUTONOME

Chapitres		BUDGET 2020	Montant autorisé (max. 25%)
-----------	--	-------------	--------------------------------

Ch 20	Immobilisation incorporelles	25 000,00	6 250,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	327 228,94	81 807,24
Ch 23	Immobilisations en cours	200 187,50	50 046,88
	TOTAL	552 416,44	138 104,11

Budget ASSAINISSEMENT DSP

Chapitres		BUDGET 2020	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	30 000,00	7 500,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	71 204,00	17 801,00
Ch 23	Immobilisations en cours	73 712,00	18 428,00
	TOTAL	174 916,00	43 729,00

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, les dépenses dans la limite maximale des 25%.

VII) Création d'un budget annexe Zone d'Activité Economique Moulin de Pierre à Trainou

Monsieur le Président indique que l'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre et au vu de l'avancée du projet d'extension de la zone d'activités « Le Moulin de Pierre » située à Trainou, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « budget annexe - zone d'activités Le Moulin de Pierre » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à l'acquisition et aux aménagements de zones destinées à la vente.

Les opérations d'aménagement d'une zone font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes. De plus, la méthode de comptabilité de stock serait l'inventaire intermittent.

Les inscriptions budgétaires équilibrées en dépenses et en recettes seront précisées lors du vote du budget annexe en 2021.

Monsieur Patrick Hardouin : *Plusieurs sociétés ont manifesté un intérêt pour s'implanter dans la zone d'activités Moulin de Pierre.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Quelle sera la superficie des terrains ?*

Monsieur Aymeric Pépion : *Les superficies seront d'environ 1 500 m².*

Monsieur Bertrand Brie : *Ne faut-il pas créer une régie dans le cadre de ce budget annexe ?*

Monsieur Julien Bonnet (DGS) : *Il s'agit d'un budget annexe de type lotissement sans obligation de création d'une régie.*

Le conseil communautaire, à la majorité, 25 voix pour et 2 abstentions, Monsieur Bertrand Brie et Madame Estelle Galvao, décide de créer un budget annexe « Zone d'activités le Moulin de Pierre » à compter du 1^{er} janvier 2021.

VIII) Ressources humaines

- Création de postes ;

a) Contrat PEC « Jeunes »

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences « Jeunes », il est proposé de créer des emplois dans les conditions ci-après,

Le parcours emploi compétences « jeunes » est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il a pour objectif de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le taux de prise en charge de l'Etat est de 65% du SMIC Brut sur une durée hebdomadaire de 20h par semaine.

Il s'agit d'un CDD minimum de 6 mois pouvant être reconduit jusqu'à 24 mois.

L'employeur doit s'engager à former l'agent.

Des besoins ont été recensés sur deux accueils de loisirs :

Poste 1 :

- Site de Neuville-aux-Bois pour 18 heures par semaine pour le périscolaire pour solutionner l'augmentation des effectifs, taux d'encadrement non respecté lors du cheminement piétonnier, l'encadrement d'enfant porteur de handicap
- Site de Rebréchien pour 12h30 par semaine pour l'accueil de loisirs du mercredi afin de solutionner la problématique d'amplitude horaire car l'équipe n'est composée que de 2 animateurs.
- 1 mois d'accueil de loisirs été.

Temps de travail du poste : 29,92/35^{ème}

Poste 2 :

- Site de Loury, pour l'accueil périscolaire et le mercredi et un mois d'été afin de solutionner la problématique d'une organisation multi-sites qui nécessite le recrutement d'un animateur supplémentaire.

Temps de travail du poste : 27,05/35^{ème}

Monsieur Jérémy Simon demande une précisée sur l'aide apportée au-delà des 20 heures subventionnées.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer les 2 postes
- d'autoriser Monsieur le Président à signer deux conventions Parcours Emploi Compétences « Jeunes », en contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, l'un à 29,92 /35^{ème}, l'autre à 27,05 / 35^{ème} étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

b) Emploi permanent

POSTES A SUPPRIMER APRES AVIS DU CT		POSTES A CRÉER			
Grade	durée hebdo	Grade	durée hebdo	Date effet	Explication
adjoint technique	3,60	adjoint technique	3,75	01/01/2021	ajout restauration vacances halte garderie Trainou 7 sem*2h*2j=28h00 auparavant rémunéré en heures complémentaires
adjoint technique	12,45	adjoint technique	13,74	01/01/2021	à Loury, ajout du bâtiment "ancienne école) pendant les vacances suite augmentation effectif + restauration du mercredi ajout de 30 min suite augmentation effectifs
adjoint technique	5,88	adjoint technique	6,86	01/01/2021	ajout 15 min par jour pour être en adéquation protocole sanitaire en fonction de la surface du bâtiment
somme postes suppri	21,93	somme postes cr	24,35		

Le ratio temps de travail/superficie appliqué est de 1 heure pour 100m².

Il est proposé de créer les postes d'agents d'entretien proposés.

Les suppressions de postes se feront après avis du comité technique.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer les postes

- Suppression de postes

Suite à la création de postes par modification du temps de travail lors du conseil communautaire du 16 septembre 2021, il est proposé au conseil communautaire de supprimer les anciens postes, listés ci-dessous, suite à l'avis favorable du comité technique du 3 novembre 2020.

POSTES A SUPPRIMER APRES AVIS DU CT	
Grade	durée hebdo
adjoint d'animation	7,18
adjoint d'animation	22,66
adjoint d'animation	9,96
adjoint d'animation	19,91
adjoint d'animation	25,79
adjoint d'animation	11,65
adjoint d'animation	11,87
adjoint d'animation	27,48
adjoint technique	2,35

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de supprimer ces postes

IX) CRST: Bilan mi-parcours

Monsieur le Président explique que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale doit faire l'objet d'un bilan mi-parcours.

Ce bilan approuvé par le Conseil Régional et doit également l'être par les Communautés de Communes membres du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne. Ce document est envoyé par mail aux conseillers.

La fin du contrat prévue initialement en 2022 est prolongée jusqu'en 2023.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le bilan mi-parcours du CRST.

Madame Julia Vappereau précise que dans le cadre de l'opération « A vos idées » il resterait une enveloppe de 350.000 euros (sur 500.000 euros) pour subventionner l'action culturelle sur le territoire du PETR.

X) Fonds Renaissance : avenant n°1

Monsieur le Président explique que compte tenu des crédits encore disponibles sur le Fonds Renaissance à la mi-novembre 2020 et compte tenu de la poursuite de mesures sanitaires impactant les TPE, le Conseil Régional propose de passer un avenant n°1 à la convention initiale. Les principales modifications portent sur la durée du Fonds Renaissance et sur les modalités de remboursement de l'aide.

La date de fin d'engagement fonds est repoussée du 30 novembre 2020 au 30 juin 2021.

Le remboursement de l'avance remboursable bénéficie d'un différé de 18 mois au lieu de 12 mois et s'effectue ensuite sur 5 ans par semestre au lieu de 3 ans.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 de la convention de participation au fonds renaissance Centre Val de Loire.

XI) Affaires diverses

- Décisions Président :
 - N°2020/28 : Mission de Délégués à la Protection des Données et audit RGPD, société DataVigi Protection pour un montant de 2 325,60 € HT par an.
 - N°2020/29 : Maintenance de la station d'épuration de Vennecy. Société SEIT pour un montant de 21 446 € HT
- Décisions Bureau :
 - N°2021/01 : Convention de partenariat avec la Maison de l'emploi pour la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre de marché public. Coût 2 000 € par an.
 - N°2021/02 : Solution de dématérialisation de la gestion des autorisations d'urbanismes. Société Opéris pour un montant de 22 350 € HT en investissement et 6 929 € HT en fonctionnement
 - N°2021/03 : Investigations complémentaires inventaire assainissement sur Aschères-le-Marché et Trainou. Société ADM Conseil pour un montant de 29 245 € HT.
 - N°2021/04 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'accueil de loisirs à Vennecy. Evolution du montant de la prestation de 37 800 € HT à 53 703,05 € HT.

- Monsieur le Président : *J'aimerais que les sites internet des communes relaient les informations de la CCF mises à jour. Je tiens également à aborder l'étude réalisée par le Département du Loiret sur l'offre de santé sur notre territoire. Nous ne sommes pas bien pourvus.*

- Monsieur Aymeric Pépion : *Je tiens tout d'abord à remercier les services techniques pour leur réactivité lors de l'apparition des fuites sur le territoire. Ce service va également être mis à contribution en 2021 qui sera une année*

importante en termes de travaux. J'en profite pour vous rappeler le besoin de trouver un espace de stockage pour le mobilier de l'accueil de loisirs à Vennecy dans le cadre des travaux d'extension.

- Monsieur Christian Massein : *Je rappelle la réunion de la commission solidarité. La Poste viendra présenter le projet Maison France Service. Nous aborderons également la compétence mobilité et la problématique de l'inclusion numérique.*
- Monsieur Patrick Hardouin : *Je vous informe que le parc d'activités Comestic Park continue son développement. A ce jour, 4 sociétés sont en cours de création d'activités :*
 - *la société Dior devrait être en activité pleine à partir de l'été 2021, pour environ une centaine d'emplois.*
 - *La société l'Oréal devrait créer 180 emplois sur 30 000 m² et engendrer un flux de 30 à 40 camions par jour.*
 - *La société Deret devrait créer 180 emplois sur 28 000 m².*
 - *La crèche Babilou devrait débiter son activité en septembre 2021.*

Monsieur Christophe Le Goff indique que pour un grand nombre, il ne s'agit pas de création d'emplois mais de relocalisation entre sites locaux.

- Monsieur Thierry Leguet : *La commission Services à la population se réunira le 28 janvier et étudiera notamment les critères d'attribution des places de la crèche Babilou, le périmètre des RAM et le marché de restauration, Je vous informe que je souhaite étudier la situation de la piste de roller à Loury et rencontrer les utilisateurs de cet équipement. Enfin concernant les activités du BAF, les activités apprentissage de la natation en milieu scolaire et extrascolaire ont pour le moment repris, pour ce qui est de l'aquagym les séances restent suspendues, les conditions de remboursement sont à l'étude.*

La séance est levée à 22H30.

Le Président,

Monsieur Jean-François DESCHAMPS

